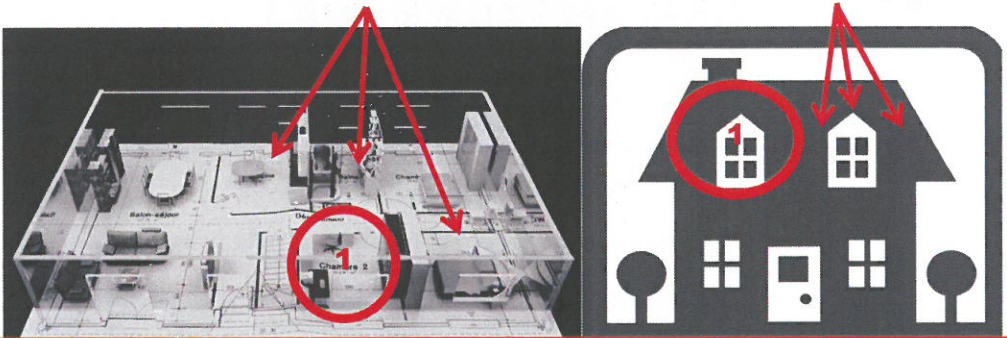


LE LOGEMENT INTERGENERATIONNEL

Une partie de logement du senior mise à la disposition d'un(e) jeune contre un service, dans des conditions définies par vous deux et dans un cadre sécurisant qui a fait ses preuves (2300 expériences réussies en dix ans d'existence) Pour le senior et le jeune un choix établi en commun :

- **Ex : une simple présence d'un(e) jeune le soir/la nuit et une participation financière qui est versée chaque mois au senior**
- **Des services définis entre vous deux** (ne devant pas concurrencer les prestations des structures de services à la personne) **mais sans contrepartie financière ou seulement une part des charges**

Exemple dans un appartement ou une maison **une chambre meublée 1** et un accès aux sanitaires et à la cuisine (ou coin cuisine) ↓



Une sécurité par la présence d'une équipe assurant une mise en place et un suivi et un partenariat avec la Mission Locale et le CCAS

Un engagement du senior et du jeune dans un climat de courtoisie, de respect de l'indépendance de chacun dans un cadre défini, de l'intimité de chacun

Deux formule mise en place à La Ciotat : Formule « conviviale » par exemple simple présence du jeune le soir/la nuit contre une indemnité financière modérée versée au senior (exonérée de l'imposition sur le revenu dans le cadre d'un plafond fixé) et formule « solidaire » petit service rendu par le jeune (sans concurrence avec les professionnels intervenant éventuellement auprès du senior) sans contrepartie financière demandée (ou une petite participation aux charges)



UNE REUNION D'INFORMATION VA ETRE ORGANISEE

Pour y participer vous devez simplement compléter le feuillet proposé et nous le faire parvenir : par courrier, mail ou en le déposant dans la boîte prévue à cet effet

